

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

L'ARCEP prend acte de la suppression des frais de dépôt sur T-Money

LOME, Togo, le 07 octobre 2024

Suite à l'introduction sur son service T-Money des frais de dépôts dont le montant dépend de la distance entre le lieu du dépôt et celui du bénéficiaire, l'ARCEP a été interpellée dès le mois de mai 2024 par les abonnés et les associations de consommateurs contre une telle pratique. Ceci ressort également de l'enquête de satisfaction client conduite par l'ARCEP **du 3 au 23 juin 2024**.

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) a, entamé dès juin 2024 jusqu'à octobre 2024 des discussions avec Togo Cellulaire, relatives à ces nouveaux frais appliqués sur les services de dépôt du service T-Money.

L'ARCEP prend ainsi acte, avec satisfaction, de la suppression par Togo Cellulaire depuis ce 04 octobre 2024, des frais de dépôts sur les comptes T-Money.

Le communiqué de presse peut être consulté sur :

<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2024/10/CP20241007-Frais-Tmoney.pdf>

